

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND
TRADE

ACCORD GENERAL SUR RESTRICTED
LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

L/3241/Add.2
23 October 1969

Limited Distribution

RESTRICTIONS ON IMPORTS FROM POLAND

Notifications by Contracting Parties

Addendum

In reply to airgram GATT/AIR/718, the Governments of Argentina, Chile, India, New Zealand and Nigeria have informed the secretariat that they do not maintain any restrictions of the kind envisaged in paragraph 3 of the Protocol for the Accession of Poland, as was already notified in connexion with the previous consultation in 1968.

RESTRICTIONS A L'IMPORTATION EN PROVENANCE DE POLOGNE

Notifications des parties contractantes

Addendum

En réponse à l'aérogramme GATT/AIR/718, les gouvernements de l'Argentine, du Chili, de l'Inde, du Nigeria et de la Nouvelle-Zélande ont informé le secrétariat qu'ils n'appliquent pas de restrictions du type visé au paragraphe 3 du Protocole d'accésion de la Pologne, ainsi qu'ils l'avaient déjà fait savoir à l'occasion du premier examen annuel de 1968.